



Conseil économique et social

Distr. générale
8 février 2012
Français
Original: anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt et unième session

Vienne, 23-27 avril 2012

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Intégration et coordination de l'action de l'Office
des Nations Unies contre la drogue et le crime et
des États Membres dans le domaine de la prévention
du crime et de la justice pénale: ratification et application
de la Convention des Nations Unies contre la criminalité
transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant**

Mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 20/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, intitulée "Mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes". Il passe en revue les activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour mettre en œuvre cette résolution et le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. Il contient des informations actualisées sur l'état d'avancement du premier rapport mondial biennal sur la traite des personnes, qui présentera les tendances, les formes et les flux de la traite des personnes conformément à la résolution 64/293 de l'Assemblée générale et à la résolution 20/3 de la Commission. Le présent rapport contient également un certain nombre de recommandations que la Commission pourra examiner.

* E/CN.15/2012/1.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt et unième session en application de la résolution 20/3 de la Commission. Il donne des informations sur les mesures prises en vue de renforcer les moyens dont dispose l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) pour lutter contre la traite des personnes, les activités menées par l'Office pour aider les États Membres à mettre en œuvre le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (résolution 64/293 de l'Assemblée générale, annexe) et les mesures prises pour resserrer les partenariats visant à combattre la traite des personnes. Il contient également des informations sur les progrès accomplis dans la collecte de données pour l'établissement du premier rapport biennal sur les tendances, les formes et les flux de la traite des personnes à tous les niveaux, rapport mondial sur la traite des personnes qui doit être publié conformément à la résolution 64/293 de l'Assemblée générale et à la résolution 20/3 de la Commission. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial seront évalués par l'Assemblée générale en 2013 conformément à sa résolution 64/293.

II. Renforcer les capacités de lutte contre la traite des personnes

A. Renforcer les capacités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

2. L'UNODC soutient l'action menée contre la traite des personnes et s'appuie à cette fin sur une vision stratégique cohérente et un renforcement des structures en place. La lutte contre la traite des personnes est l'une des premières priorités de la stratégie de l'Office pour la période 2012-2015 et de son programme thématique sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite, y compris le trafic de drogues, pour la période 2011-2013. La nouvelle stratégie globale de l'Office contre la traite des personnes et le trafic de migrants, qui décrit la nature des activités qu'il entend mener pour prévenir et combattre ces infractions ainsi que les priorités de son action et de son engagement futurs, contient des lignes directrices plus détaillées.

3. Une nouvelle section chargée de la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants au sein du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite de l'UNODC s'emploiera à mettre en œuvre la stratégie globale. Ses priorités seront la recherche et la sensibilisation, le renforcement des capacités et la promotion de l'application du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que les partenariats et la coordination interinstitutions. Cette stratégie vise à faire davantage participer l'UNODC aux projets et activités interinstitutions, comme l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains (UN.GIFT), le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes et le Groupe mondial sur la migration. Des ressources extrabudgétaires ont été reçues pour le poste de

chef de la section, qui doit être pourvu dans le courant de 2012. Un poste supplémentaire pour la section a été approuvé par l'Assemblée générale et sera financé au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal 2012-2013.

B. Renforcer les capacités des États Membres

4. En 2011, l'UNODC a continué de fournir aux États Membres un appui normatif et opérationnel dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants¹, le but étant d'éliminer toutes les formes de traite, notamment la traite à des fins de prélèvement d'organes et d'exploitation sexuelle des enfants. Sur le plan normatif, l'Office a encouragé la ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de son Protocole relatif à la traite des personnes. Ces instruments ont recueilli sept et cinq ratifications supplémentaires, respectivement. L'UNODC a également renforcé les capacités des États Membres en leur fournissant une assistance législative, en appuyant la planification stratégique et l'élaboration de politiques, en renforçant les mesures de justice pénale et en améliorant la protection et le soutien accordés aux victimes de la traite.

5. Sur le plan opérationnel, l'UNODC a fourni une assistance technique à la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants à plus de 80 pays dans toutes les régions et a encouragé les actions régionales et interrégionales dans ces deux domaines. Il a mis au point et publié plusieurs outils, manuels et documents de travail destinés à améliorer la capacité des systèmes nationaux de justice pénale à appliquer les dispositions du Protocole relatif à la traite des personnes. Ces outils, manuels et documents forment la base de l'action et des activités menées par l'Office, conformément à ses programmes thématiques et régionaux, au Siège et dans ses bureaux extérieurs. Les outils et publications ont été diffusés par divers moyens, tels que l'affichage sur les sites Web (plus de 80 000 téléchargements), les activités de formation, les envois postaux et la distribution lors de réunions et de conférences officielles, ainsi que par l'intermédiaire des bureaux extérieurs de l'UNODC.

6. Pour faciliter l'assistance aux victimes, l'UNODC a lancé le Manuel de premier secours à l'usage des agents de détection et de répression de première ligne face à des cas de traite des êtres humains et l'Outil d'aide à la traduction pour les victimes de la traite. Ces deux outils visent à aider les agents de première ligne susceptibles de faire face à des cas de traite à fournir une assistance élémentaire aux victimes.

7. En octobre 2011, l'UNODC a lancé la première base de données mondiale des affaires de traite des êtres humains, qui donne un accès immédiat aux cas officiellement attestés et vise à accroître la visibilité des poursuites menées à terme et à mieux faire connaître les réalités de la traite. Cette base de données permet aux utilisateurs de tenir compte des expériences et des décisions judiciaires d'autres pays lorsqu'ils doivent faire face à des problèmes liés à la traite des personnes, de se renseigner sur les pratiques adoptées dans les autres pays et d'étoffer leurs connaissances sur les infractions liées à la traite.

¹ Pour plus d'informations, voir E/CN.7/2012/3-E/CN.15/2012/3 et E/CN.15/2012/9.

8. La formation est un autre aspect important de l'assistance fournie par l'Office. Conformément au Programme mondial contre la traite des êtres humains, l'UNODC a lancé l'initiative mondiale de formation sur la lutte contre la traite des personnes afin d'améliorer l'offre de formations dans ce domaine. Dans le cadre de cette initiative, il a constitué une équipe de consultants internationaux compétents en matière de traite des personnes et issus de divers milieux, notamment de la détection et de la répression, de la justice pénale et de la psychologie. En coopération avec cette équipe, il a mis au point un programme de formation des futurs formateurs en se fondant sur son propre *Manuel de lutte contre la traite des êtres humains à l'usage des praticiens de la justice pénale*. L'objectif est de renforcer les capacités nationales de lutte contre la traite des personnes en donnant aux formateurs les outils et connaissances dont ils ont besoin pour dispenser des formations au sein des autorités nationales, si possible avec l'aide d'experts et de prestataires de services aux victimes locaux. En 2011, une formation de ce type a été offerte à des praticiens des Fidji, du Mali, du Portugal et de l'Ukraine.

9. L'UNODC mène des recherches et lance des initiatives pour sensibiliser à la traite des personnes et au trafic de migrants. Sa campagne Cœur bleu contre la traite des êtres humains revêt une importance particulière à cet égard. Un certain nombre de pays l'ont adoptée en tant que campagne officielle de prévention de la traite. Les campagnes Cœur bleu menées en Espagne, au Liban, au Mexique et en Serbie en 2010 et 2011 ont beaucoup attiré l'attention et ont bénéficié, grâce à la participation de responsables gouvernementaux de haut niveau et de l'UNODC ainsi que de célébrités, d'une très importante couverture médiatique.

10. L'Office s'intéresse également au problème particulier que pose la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes. Le fait qu'on connaisse mal cette forme de traite constitue un obstacle majeur à la recherche d'une solution complète à l'échelon mondial. Les informations disponibles montrent que des acteurs et des modes opératoires spécifiques sont impliqués. Le plus souvent, des professionnels de la santé et les receveurs d'organes participent à l'infraction, et les victimes sont finalement relâchées. En ce qui concerne la demande, le foie et les reins seraient les organes les plus recherchés.

11. L'UNODC a appuyé une réunion d'experts sur la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes qui s'est tenue en juin 2010. Y ont participé des experts reconnus et chevronnés de différentes régions et de différents milieux professionnels, tels que la médecine et les soins de santé, la justice pénale, la détection et la répression ainsi que l'enseignement supérieur. À la suite de cette réunion, l'UNODC a mis au point un référentiel, qui sera disponible au deuxième trimestre 2012, pour aider à évaluer l'ampleur de la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes, sensibiliser les personnes susceptibles de rencontrer ce type d'infraction et donner des orientations sur les moyens de le détecter. Ce référentiel d'évaluation permettra d'étoffer les connaissances factuelles sur cette infraction et les questions connexes et, ainsi, de prendre des mesures et fournir une assistance technique plus adaptées. Il aidera les États Membres à renforcer la prévention, la protection et les poursuites, conformément aux objectifs énoncés dans le Protocole relatif à la traite des personnes.

12. La traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes a également été examinée à la quatrième réunion du Groupe de travail sur la traite des personnes, tenue à Vienne du 10 au 12 octobre 2011. Le Groupe de travail a mis l'accent sur le

concept d'“abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité” figurant à l'article 3 du Protocole relatif à la traite des personnes, sur l'identification des victimes de la traite et sur la coopération internationale dans la lutte contre la traite. Il a adopté une série de recommandations sur ces questions, ainsi que sur les approches adoptées au plan national pour indemniser les victimes (voir CTOC/COP/WG.4/2011/8).

III. Élaborer le rapport mondial sur la traite des personnes

13. Selon le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, l'UNODC est en passe d'établir la première édition d'un rapport mondial qui paraîtra tous les deux ans à compter de 2012. Conformément à la résolution 64/293 de l'Assemblée générale et à la résolution 20/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le rapport décrira à tous les niveaux, de manière fiable et exhaustive, les tendances, les formes et les flux de la traite des personnes, en présentant de manière équilibrée les aspects relatifs à l'offre et à la demande, le but étant, notamment, d'améliorer la mise en œuvre du Protocole relatif à la traite des personnes, et de partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés des divers dispositifs et initiatives. À cet égard, l'Assemblée générale et la Commission ont également demandé que les moyens dont l'UNODC dispose pour recueillir des informations soient renforcés.

14. L'élaboration du premier rapport mondial sur la traite des personnes est bien avancée. L'UNODC a achevé ses activités de collecte de données en novembre 2011. Après avoir préparé et analysé ces données, l'Office est en passe de finaliser la première version du rapport mondial. Celui-ci devant être terminé d'ici à la fin 2012, il sera établi dans des délais plus serrés et avec des ressources plus limitées que les suivants. L'UNODC prendra contact avec les États Membres afin de renforcer encore les moyens dont il dispose pour établir les prochaines éditions du rapport mondial.

15. La première édition du rapport mondial s'appuiera sur les données recueillies pour la période 2007-2010 ainsi que sur des données plus récentes, lorsqu'il en est de disponibles. Il donnera un aperçu général des tendances et des flux de la traite des personnes, notamment aux niveaux régional et national. Il contiendra également un chapitre sur les mesures prises pour lutter contre la traite des personnes, mais n'établira ni de comparaisons entre pays ni de classements. Il sera élaboré sur la base d'informations sérieuses et validées recueillies en premier lieu auprès des institutions nationales et internationales.

16. Parmi les sources d'informations utilisées pour le rapport mondial figurent les renseignements recueillis par l'UNODC à l'échelle nationale. Tout d'abord, les enquêtes des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale qui sont menées régulièrement (la onzième enquête a eu lieu en 2009) comprennent des questions détaillées sur la traite des personnes. Deuxièmement, un questionnaire succinct a été envoyé aux États Membres en août 2011. Troisièmement, l'UNODC a compulsé les sources d'informations officielles accessibles publiquement, telles que les rapports de la police nationale, les rapports du ministère de la justice, les rapports sur la traite des personnes établis à l'échelle nationale et les rapports établis par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes.

17. Les consultations avec les États Membres joueront un rôle central dans l'élaboration du rapport mondial. Comme pour les autres rapports de l'UNODC, toutes les informations recueillies devront être validées en consultation avec les États Membres, ce qui devrait être fait en mai 2012; l'UNODC communiquera alors les informations pertinentes aux États Membres pour examen et commentaires. Ces derniers auront six semaines environ pour formuler des commentaires et valider les données ou fournir des renseignements supplémentaires.

18. Conformément au programme de travail, une séance d'information sera organisée à l'intention des missions permanentes avant la publication du rapport final, prévue en décembre 2012.

IV. Renforcer les partenariats dans la lutte contre la traite des personnes

19. L'UNODC, le système des Nations Unies et d'autres organisations compétentes, ainsi que la société civile et le secteur privé, s'attachent à travailler davantage en partenariat dans la lutte contre la traite des personnes. En particulier, des partenariats stratégiques avec des entreprises privées sont un moyen de sensibiliser les esprits aux activités de l'UNODC et de lever des fonds supplémentaires.

20. L'UNODC a mis en place des partenariats stratégiques avec des enseignes de vêtements et d'accessoires de luxe, comme Beulah London (en 2011) et Backes and Strauss (en 2012). Les deux sociétés ont fait la promotion de la campagne Cœur bleu des Nations Unies et ont sponsorisé les activités menées par l'UNODC en matière de lutte contre la traite des personnes en concevant des articles qui reproduisent le cœur bleu. De premiers éléments laissent entendre que ces partenariats peuvent permettre, sur le moyen et le long termes, à la fois de sensibiliser les esprits et de générer d'importantes ressources pour le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. De plus amples informations sur les partenariats entre secteur privé et secteur public dans ce domaine sont fournies dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement des partenariats public-privé pour lutter contre la criminalité sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations (E/CN.15/2012/16).

A. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants

21. Le Secrétaire général a établi le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, en novembre 2010, conformément à la résolution 64/293 de l'Assemblée générale. Le Fonds est devenu opérationnel en janvier 2011 et est géré par l'UNODC. Après consultation des États Membres et du Directeur exécutif de l'UNODC, le Secrétariat général a nommé les membres du Conseil d'administration du Fonds en tenant dûment compte du principe de la répartition géographique équitable. Le Conseil est composé des membres suivants: Aleya Hammad (Égypte),

Saisuree Chutikul (Thaïlande), Nick Kinsella (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Virginia Murillo Herrera (Costa Rica) et Klara Skrivankova (République tchèque). Il a tenu sa toute première réunion à Vienne en février 2011, et a élu Aleya Hammad Présidente.

22. Le Conseil d'administration a autorisé le décaissement de ressources du Fonds. Conformément au mandat, il a examiné les objectifs du Fonds. Il a noté que celui-ci était destiné à fournir une assistance humanitaire, juridique et financière aux victimes de la traite des personnes par l'intermédiaire de filières d'aide établies. Sur la base de cet examen, le Conseil d'administration a décidé de lancer le mécanisme de microfinancement. Toutes les organisations non gouvernementales et les consortiums et coalitions dirigés par une organisation non gouvernementale répondant aux conditions requises peuvent faire une demande de microfinancement pour un montant n'excédant pas 25 000 dollars par an, pour une durée maximale de 36 mois.

23. La première campagne du mécanisme de microfinancement du Fonds a été lancée le 8 mars 2011, soit à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Un appel à propositions a été émis, qui s'adressait aux initiatives interrégionales et transnationales de soutien aux victimes visant à offrir une aide effective aux victimes de la traite des êtres humains. En réponse à cet appel, 250 candidatures répondant aux critères ont été reçues et le Conseil d'administration a décidé de l'allocation des financements en juillet 2011.

24. Le Conseil a choisi d'accorder des microfinancements aux 12 projets suivants: CRADLE – the Children Foundation (Kenya), African Centre for Advocacy and Human Development (Nigéria), Damnok Toek (Cambodge), Shakti Samuha (Népal), Esther Benjamins Memorial Foundation (Népal et Inde), Different and Equal (Albanie), La Strada (République tchèque), Hors la rue (France), Institute for Democracy (République de Moldova), DNI Costa Rica (Costa Rica), Hotline for Migrant Workers (Israël) et Coalition to Abolish Slavery and Trafficking (États-Unis d'Amérique).

25. Malgré un lancement réussi, la situation financière du Fonds demeure précaire. Au cours de sa première année de fonctionnement, le Fonds a reçu des promesses de don atteignant près d'un million de dollars et la première série de microfinancements a été versée en novembre 2011. Cependant, l'objectif de financement (1,3 million de dollars) de la première année n'a pas été atteint. Compte tenu du montant des contributions versées par les donateurs, le mécanisme n'a permis de distribuer que 250 000 dollars en 2011. Sans aucune indication claire quant au moment où les contributions annoncées seront versées, le Fonds risque de manquer de capitaux. Il a un besoin urgent de soutien financier, et l'UNODC continue de suivre les promesses de don annoncées et non encore versées et d'encourager les États Membres à faire des dons et à soutenir les futures initiatives de mobilisation de ressources pour le Fonds.

B. Agences, fonds et programmes du système des Nations Unies

26. Les agences, fonds et programmes pertinents du système des Nations Unies continuent de soutenir les États Membres dans les efforts qu'ils déploient pour combattre la traite des personnes, conformément aux instruments internationaux

applicables en la matière. Des actions conjointes ont été coordonnées et renforcées dans le cadre du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes et de UN.GIFT, ainsi qu'aux niveaux régional et sous-régional.

27. Le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes est un important forum pour la coopération entre les organismes compétents du système des Nations Unies et d'autres organisations en matière de traite des personnes. Il est composé de 16 membres et son secrétariat est situé à l'UNODC. En 2011, le Groupe a été présidé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et, en 2012, il sera présidé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Afin d'améliorer l'échange et la diffusion d'informations, le Groupe compte développer davantage son site Web, qui est hébergé sur le portail de connaissances de UN.GIFT (www.ungift.org/knowledgehub/fr/icat/about.html).

28. En 2010, un groupe de travail a été établi au sein du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes; il compte actuellement parmi ses membres l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le HCDH, l'UNICEF, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'UNODC. La participation au groupe de travail est ouverte à tous les membres du Groupe qui en manifestent l'intérêt. Les membres du groupe de travail s'engagent à participer régulièrement aux consultations du Groupe et à soutenir activement ses activités. Le groupe de travail s'est réuni en juin 2011 en marge de la dix-septième session du Conseil des droits de l'homme à Genève. Il est convenu de renforcer ses activités touchant à l'élaboration de politiques au moyen d'une série de documents sur les défis qui se font jour en matière de lutte contre la traite des personnes. Des questions prioritaires ont été recensées grâce à des consultations actives fondées sur un examen des interventions de lutte contre la traite qui avaient été menées ces dernières années.

29. Ces prochaines années, le groupe de travail du Groupe de coordination préparera une série de documents d'orientation. Un premier document, qui sera rédigé au premier semestre 2012, exposera les grandes questions qui sont au cœur du débat sur la lutte contre la traite des personnes en se concentrant sur les mesures qui ont fait leur preuve et les domaines nécessitant une attention particulière. Il donnera un aperçu de la situation, recensera les grands défis à relever et les tensions et contradictions auxquelles il faudra faire face. Plusieurs notes d'information suivront en 2012 et 2013, qui feront une synthèse des expériences et perspectives des organisations qui participent activement aux travaux du groupe de travail du Groupe de coordination. Les documents d'orientation constitueront pour des organisations internationales clefs une occasion de parler d'une même voix au sujet des grands défis de la prochaine décennie en matière de lutte contre la traite des personnes. Ils pourraient aussi servir de catalyseur et promouvoir les priorités stratégiques communes et une plus grande cohérence des politiques et programmes.

30. De nouvelles orientations stratégiques ont aussi été définies pour UN.GIFT. Les six organismes partenaires ont approuvé pour la deuxième phase de l'initiative un plan stratégique (2012-2014) qui donne une orientation générale, fixe des priorités et comprend un plan de mise en œuvre. Le nouveau plan stratégique sera utilisé par le Comité directeur de UN.GIFT, les gouvernements et les bailleurs de fonds des programmes, ainsi que par les partenaires et autres collaborateurs de l'Initiative mondiale. Un grand nombre de parties prenantes ont été consultées et le

plan stratégique a été revu plusieurs fois au cours de son élaboration afin que l'accord sur les priorités futures et le programme d'action de UN.GIFT soit le plus large possible².

31. Les membres de UN.GIFT continuent d'encourager la mise en œuvre d'activités multipartites conjointes sur la base du nouveau plan stratégique pour la période 2012-2014. Le plan stratégique a été développé par une équipe d'experts et tous les membres du Comité directeur (OIT, OIM, HCDH, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, UNICEF et UNODC). Il contient les recommandations issues de l'évaluation approfondie de UN.GIFT et est axé sur la gestion des connaissances, l'appui stratégique à toutes les parties prenantes et l'élaboration d'une plate-forme de dialogue mondial. Le plan stratégique a été approuvé lors de la 25^e réunion du Comité directeur et sa mise en œuvre dépendra de la disponibilité de fonds.

32. L'UNODC continue de mettre en œuvre des activités opérationnelles pour la coopération dans le cadre de UN.GIFT. En 2011, l'exécution d'un programme commun en Serbie s'est poursuivie et des programmes interorganisations ont été lancés en Bolivie (État plurinational de) et au Rwanda, comme l'ont été des projets communs au Mali, au Nigéria et au Sénégal. Le portail de connaissances de UN.GIFT, outil de gestion des connaissances, a été encore amélioré et le Secrétaire général lui a décerné le Prix "ONU 21". Un manuel et un outil de formation en ligne ont été élaborés pour aider le secteur privé à remplir son rôle dans la lutte contre la traite des êtres humains.

33. Le système des Nations Unies et les autres organisations ont également poursuivi leur coopération aux niveaux régional et sous-régional. Conjointement avec l'OIT, le HCDH, le HCR, l'UNICEF et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'UNODC a publié en novembre 2011 le document intitulé "*Joint UN Commentary on the EU Directive: A Human Rights-Based Approach*" dans le but d'aider les décideurs et les législateurs des États membres de l'Union européenne dans la mise en œuvre de la Directive de l'Union européenne concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes³. Depuis 2000, l'UNODC collabore avec l'OIT, l'OIM, le HCDH, l'UNESCO et l'UNICEF pour mieux coordonner la lutte contre la traite des personnes dans le bassin du Mékong, dans le cadre du Projet interorganisations des Nations Unies sur la traite des êtres humains.

34. Le Groupe mondial sur la migration a continué d'offrir aux organismes des Nations Unies et autres organisations internationales compétentes un forum de discussion sur des questions telles que la traite des personnes dans un contexte plus général de migration. L'UNODC assurera la présidence tournante du Groupe pour le second semestre 2012 et participera à la "troïka" composée des présidents sortant, en poste et futur, y compris pendant les périodes précédant et suivant sa présidence.

² Voir (en anglais): www.ungift.org/knowledgehub/publications.html?vf=/doc/knowledgehub/resource-centre/UN_GIFT_Strategic_Plan_2012-14.pdf.

³ Ce commentaire conjoint est accessible en anglais à l'adresse suivante: www.unhcr.org/4ee6215e9.html.

V. Recommandations

35. La Commission souhaitera peut-être inviter instamment les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ou à y adhérer.

36. La Commission souhaitera peut-être inviter instamment les États Membres à soutenir le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, afin de garantir que celui-ci continue de profiter aux victimes de la traite des personnes.

37. La Commission souhaitera peut-être continuer de soutenir le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes en axant ses prochaines sessions sur des aspects spécifiques du Plan d'action.